

Enseignement

L'Ordre des Palmes Académiques en assises à Remiremont

Récemment, l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA) a tenu son Assemblée générale au lycée romarimontain Camille Claudel. L'occasion était donnée de remettre la distinction à sept membres méritants de l'Éducation Nationale.

Inquiétante diminution du nombre d'adhérents

Cette année, les membres du bureau de l'AMOPA avaient choisi le lycée romarimontain Camille Claudel pour tenir leur Assemblée Générale. De quoi ravir le proviseur, Pascal Villemain, qui s'est fait un plaisir d'accueillir le président, Anicet Jacquemin, son successeur Gérard Michel et la quarantaine de participants venus de tout le département.

En ouvrant la séance, le président a salué et remercié les personnalités suivantes : Dominique Schliesinger, représentant le maire de Remiremont, excusé, les présidents des différentes sections de l'AMOPA : de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle. Il a salué la présence de Dominique Colin, président de l'Association des Membres de la Légion d'Honneur, d'Oscar Durr, président des Vosges de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite, de Bernard Couvaj, représentant François Antont, président de l'Association des Médailleurs dans l'Ordre du Mérite Agricole.

Anicet Jacquemin a commencé par attirer l'attention sur la diminution préoccupante de nombres d'adhérents : «*Et je me pose la question du manque d'envie de nous rejoindre des nouveaux distingués. C'est pourtant un honneur et un bonheur de faire partie d'une association qui compte et a de l'importance à travers le monde. Une grande partie des gens contactés, encore actifs, évoquent le manque de disponibilité. Mais on peut apporter son soutien à une association qui porte des valeurs par une cotisation solidaire. Le bureau national exprime lui aussi ses regrets: il n'y a plus que 18 000 adhérents à jour de cotisation! Nous étions 32 000 en 2008 ! Notre devoir est de convaincre de notre utilité publique et de persuader par notre action auprès de la jeunesse, nos activités culturelles. A nous de trouver un second souffle, un enthousiasme communicatif. Chacun doit être un ambassadeur de l'AMOPA.*

Les "Palmes académiques" furent créés en 1808 par Napoléon 1er

Le 17 Mars 1808 furent créés par l'empereur Napoléon 1er, par décret impérial «*Les Palmes académiques*». Elles sont la plus ancienne distinction décernée à titre civil. Elles comportent trois niveaux de reconnaissance - les titulaires, les officiers de l'université, les officiers d'académie - «*destinées à distinguer des fonctions éminentes et à récompenser des services rendus à l'enseignement par les fonctionnaires du corps chargé de l'enseignement et de l'éducation publique*». A chacun de ces titres correspond une décoration consistant en une «*double palme brodée sur la partie gauche de la poitrine de l'uniforme noir et violet porté par ces fonctionnaires de l'Instruction publique*» broderie en or pour les titulaires, en argent pour les officiers de l'université et en soie bleue et blanche pour les officiers d'académie.

Le 7 Avril 1866, sur rapport du ministre de l'Instruction publique Victor Duruy, l'empereur Napoléon III instaure par décret la décoration moderne portative susceptible de convenir à un plus large éventail de titres et de mérites notamment à des instituteurs : un ruban de soie violet moiré portant suspendues deux palmes. «*Le signe distinctif des officiers de l'Instruction publique est la double palme d'or et celui des officiers d'académie la double palme argent.*

Le 4 octobre 1955, par décret du président de la République, René Coty, Edgar



Anicet Jacquemin à gauche et Gérard Michel, nouveau président

Faure étant président du Conseil, est institué au ministère de l'Éducation Nationale, l'Ordre des Palmes académiques avec trois grades : chevalier, officier et commandeur. Cette décoration est destinée à récompenser «*toutes les personnes qui ont été distinguées au sein de l'université et toutes celles ayant rendu des services signalés à l'Enseignement et aux Beaux-Arts*». Les Palmes académiques témoignent de la reconnaissance de la nation envers les enseignants et plus largement envers toute personnalité, française ou étrangère, ayant apporté une contribution exceptionnelle au rayonnement de la culture et de la langue française, mettant ainsi en lumière l'importance de leur rôle dans la cité. Avec la création de l'Ordre en 1955, le dessin de la nouvelle décoration a été confié à l'artiste Raymond Subes (1891-1970). A la dissymétrie des anciens insignes, l'artiste a substitué deux palmes symétriques épurées qui s'entrecroisent harmonieusement à la base et à la pointe et dont les feuilles sont émaillées : palmes d'argent suspendues à un ruban moiré violet pour le grade de chevalier, palmes vermeil avec ruban moiré violet à rosette pour le grade d'officier, palmes d'or suspendues à une bélière émaillée en forme de couronne à feuilles de lauriers accrochée à un collier de ruban moiré violet - la cravate - pour le grade suprême de commandeur.

Contrairement aux deux ordres nationaux - la Légion d'honneur et l'Ordre national du mérite - qui sont remis au nom du Président de la République et donnent lieu à une remise solennelle, les Palmes académiques sont remises au nom du Ministre de l'Éducation Nationale qui en assure la délivrance par décret, sans que le port de la décoration soit soumis à une remise officielle. Cette cérémonie est souhaitée, contribuant à maintenir le prestige qui s'attache à cette décoration.

En 1963, lors de la suppression de plusieurs ordres ministériels et de la création par le général de Gaulle de l'Ordre national du mérite, l'Ordre des Palmes académiques est l'un des quatre ordres ministériels à avoir été maintenu avec : l'Ordre du Mérite agricole, l'Ordre du Mérite maritime et l'Ordre des Arts et Lettres. Les Palmes académiques se sont ouvertes aux non-enseignants mais pour éviter toute inflation, un chiffre annuel de nominations et de promotions est fixé et ne doit pas dépasser : 280 commandeurs, 3 785 officiers et 7 570 chevaliers.

L'Association des Membres de l'Ordre de Palmes Académiques (AMOPA) a été créée le 30 octobre 1962 puis reconnue d'utilité publique par décret le 26 Septembre 1968. Elle a son siège social au Ministère de l'Éducation Nationale et son siège administratif au 30 avenue Félix-Faure à Paris dans XVème arrondissement.

Nous poursuivrons cet article sur les assises de l'Ordre des Palmes académiques dans notre prochaine édition. **J.C Bigorne**



L'Assemblée attentive à l'exposé du président Jacquemin